

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

En application de l'Arrêté Municipal N°2022/008 en date du 27 Juin 2022

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, HILLION, DUFOUR, GAUDEFROY
Mmes CRAMPON, TARGY, LAUGIER, BRUXELLE, GABRIEL

Etaient absents et excusés :

MM MARTIN, LEFEBVRE
Mme POUILLARD

Procuration : Madame MORELLE donne procuration à Monsieur FLORIN

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GAUDEFROY

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe GAUDEFROY
- Adoption du compte-rendu session ordinaire du 16 Décembre 2024 – Secrétaire de Séance Madame Maryse BRUXELLE
- Informations et Communications du Maire
- Etude et examen des projets de délibérations

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :

- N°1 – Note de synthèse 2024/2025
- N°2 – Convention de servitudes ENEDIS – Boulevard des Aulnes

Session ordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire.

Avant toute chose Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée Municipale le projet qu'il vient de recevoir des Services de la Voirie Départementale sur le schéma d'aménagement de la Route Départementale 338 dite Route de Chauny face aux nouvelles implantations commerciales.

Le promoteur a en effet souhaité renforcer la sécurité au droit de cette implantation par la réalisation d'un aménagement complet de la voirie avec la création d'îlots centraux et "Tournes à gauche"

L'Assemblée a pris note avec grand intérêt de cette décision qui n'a d'autre but que d'assurer et de renforcer la sécurité des automobilistes et ce, malgré une vitesse de circulation ramenée il y a un an de 70km/h à 50km/h sachant que nous sommes en agglomération.

Le second point a été celui de la tenue prochaine du Comité de Pilotage organisé par le promoteur "LUXEL" dans le cadre de la création du site photovoltaïque de Condren sur le secteur des friches de l'ex zone industrielle du SIVOM.

Cette réunion est fixée au Lundi 27 Janvier à 14 heures en Mairie.

Monsieur le Maire précise que la réunion du Comité de Pilotage est la phase obligatoire de présentation avant la tenue de l'enquête publique réglementaire.

Le dossier avance après près de 2 ans d'études (faune – flore – environnementale – préservation des sites et de la protection de la ressource en eau potable).

Monsieur le Maire indique d'autre part que notre Commune vient de perdre trois de ses concitoyens

Madame Edith Rouilleaux – Madame Jacqueline Déclochez et ce matin Monsieur Michel Paroissien

Il renouvelle aux familles les plus vives condoléances du Conseil Municipal.

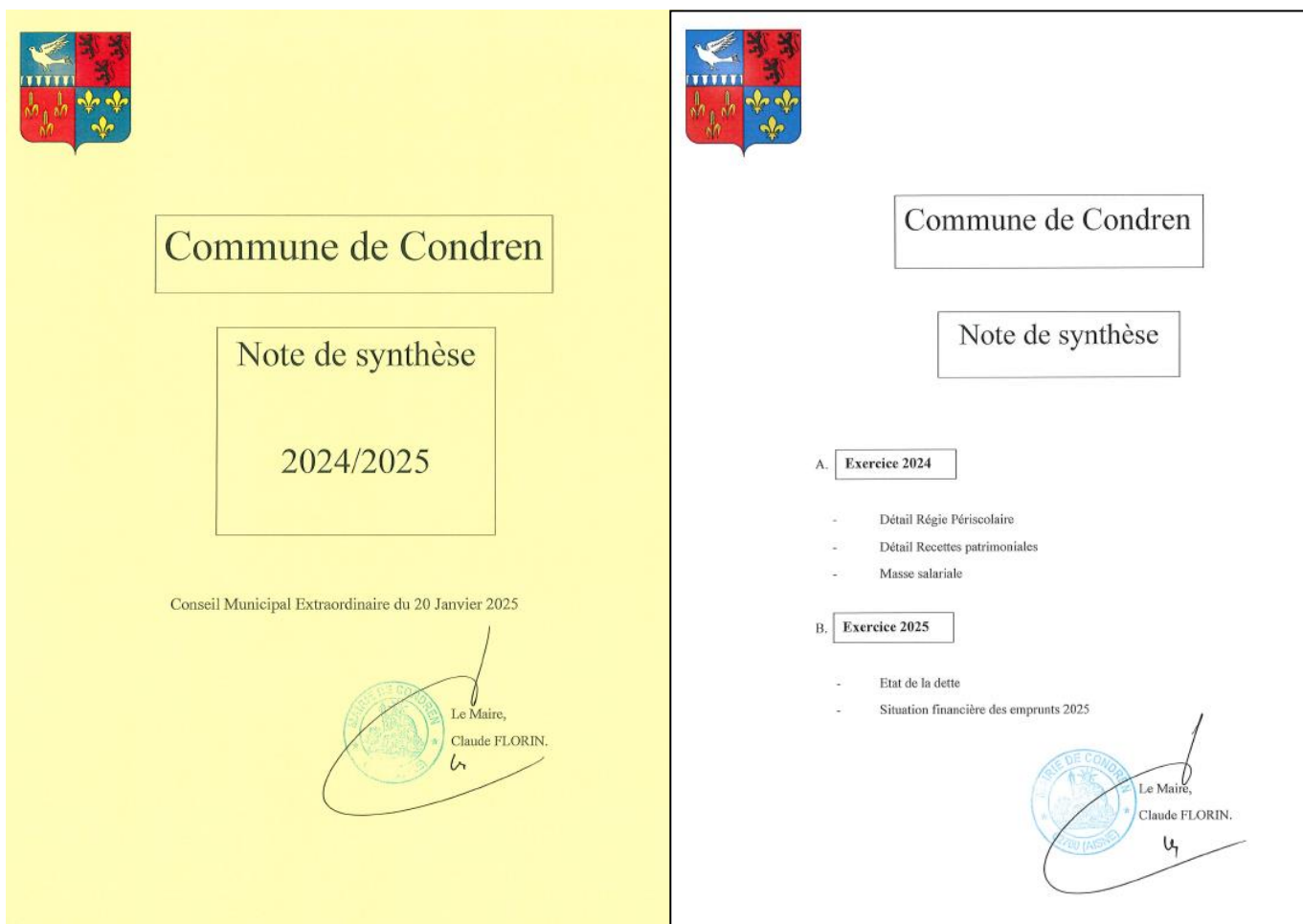
Etude et examen des projets de délibérations

Délibération N°1 : Note de synthèse 2024-2025

Le Conseil Municipal,

Après exposé, explications, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- 1) **PREND** acte de la note de synthèse établie par le Maire préalable à l'élaboration budgétaire 2025 ; note retraçant les principaux éléments budgétaires 2024 et les prévisions 2025.
- 2) **PREND** note de ces données financières préalables à l'élaboration budgétaire 2025.



REGIE PERISCOLAIRE 2024

Détail des recettes

	2022	2023	2024
GARDERIE	3 216.50 €	2 766.50 €	2 991.50 €
RESTAURATION	9 685.50 €	10 054.80 €	8 694,00 €
TOTAUX	12 902.00 €	12 821.30 €	11 685.50 €

DETAIL DES RECETTES IMPUTATION 752 - ANNÉE 2024

(Revenus des immeubles bâtis et non bâtis)

	LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX	REGIE SALLE BRUNEHAUT	FERMAGES
2022	33 879.95 €	6 505.00 €	3 170.68 €
2023	34 797.60 €	7 533.00 €	3 348.96 €
2024	35 283.48 €	6 705.00 €	3 524.08 €

SITUATION FINANCIÈRE EMPRUNTS 2025

PRÊTEUR	RÉF. PRETS	DURÉE	TAUX	1 ^{er} ÉCH.	DERNIÈRE ECH.	MONTANT EMPRUNTÉ	ÉCHÉANCE	C/164I CAPITAL	C/6611I INTÉRÊTS	ÉCHÉANCE
Crédit Agricole	N°98398280922	15 ans	4.35	05/06/2012	05/06/2026	550 000.00	05/06/2025	46 762.87	4 156.86	50 919.73
BCME	N° 20081202	15 ans	4.20	05/09/2013	05/09/2027	500 000.00	05/09/2025	40 670.45	5 342.72	46 013.17
TOTAUX 2025						1 050 000.00		87 433.32	9 499.58	96 932.90
Pour information :										
CDC	Garantie d'emprunt – MAISON DU CIL.				01/07/2026	1 489 603.60 €	01/07/2025	11 152.63	1 309.22	12 461.85
USEDA	FIBRE	20 ans		2018	2037	156 420.00	2025	Un mandat 7 821 ,00 €	Un titre CACTLF 3 910.50 €	

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031	Annuités pour l'exercice 2032	Annuités pour l'exercice 2033	Annuités pour l'exercice 2034
1201	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	50 919,73	50 919,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1301	OPERATION DE VOIRIE	46 013,17	46 013,17	46 013,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL SELECTION	96 932,90	96 932,96	46 013,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Le Magnus
gestion financière
1009

02212
Code INSEE

ANALYSE DE L'EVOLUTION PLURIANNUELLE PAR CHAPITRE
COMMUNE DE CONDREN

Date : 10/01/2025 à 10:48

2024

Colloca de L'edifici:

Prévu Réalisé (Liquidé-Reste Engagé) - Chapitre - Investissement / Fonctionnement - Dépenses / Recettes - Années : 2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2024
Prévu Réalisé (Liquidé-Reste Engagé) - Chapitre - Investissement / Fonctionnement - Dépenses / Recettes - Années : 2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2024

012	Charges de personnel		2020	2021	% évolution 2020/2021	2022	% évolution 2021/2022	2023	% évolution 2022/2023	2024	% évolution 2023/2024
	Budgétaire		265 800	269 620	1,44%	263 700	-2,20%	301 250	14,24%	294 800	-2,14%
	Réalisé		242 201	224 043	-7,50%	248 811	11,05%	249 620	0,33%	268 214	7,45%
	% Réalisé		91,12%	84,35%		94,35%		82,88%		90,98%	
Total	Budgétaire		265 800	269 620	1,44%	263 700	-2,20%	301 250	14,24%	294 800	-2,14%
Fonc. Dépense	Réalisé		242 201	224 043	-7,50%	248 811	11,05%	249 620	0,33%	268 214	7,45%

MASSE SALARIALE

• En 2014 :		
- Dépenses	399 710.80 €	
- Remboursement	106 288.91 €	
- NET	293 421.89 €	
• En 2015 :		
- Dépenses	409 423.85 €	
- Remboursement	134 856.00 €	
- NET	274 567.85 €	
• En 2016:		
- Dépenses	389 918.12 €	
- Remboursement	100 231.72 €	
- NET	289 686.40 €	
• En 2017 :		
- Dépenses	291 321.37 €	
- Remboursement	49 338.72 €	
- NET	241 982.65 €	
• En 2018 :		
- Dépenses	244 195.33 €	
- Remboursement	30 536.01 €	
- NET	213 659.32 €	
• En 2019 :		
- Dépenses	248 231.21 €	
- Remboursement	24 220.00 €	
- NET	224 011.21 €	
• En 2020 :		
- Dépenses	237 529.34 €	
- Remboursement	23 188.81 €	
- NET	214 340.53 €	
• En 2021 :		
- Dépenses	224 042.56 €	
- Remboursement	38 561.99 €	
- NET	185 480.57 €	
• En 2022 :		
- Dépenses	248 810.60 €	
- Remboursement	35 541.16 €	
- Net	213 269.44 €	
- En 2023 :		
- Dépenses	249 259.75 €	
- Remboursement	12 658.69 €	
- Net	236 601.06 €	
- En 2024 :		
- Dépenses	268 213.75 €	
- Remboursement	11 400.37 €	
- Net	256 813.38 €	
- <u>Evolution 2014-2024</u>		
- NET	293 421.89 €	
	256 813.38 €	- 36 608.51 € (-12.48 %)

Situation de la dette

2025

	Capital	Intérêts	Total
2014	1 385 461,01	423 027,52	1 808 488,53
2025	222 767,50	17 111,46	239 878,96

Annuités restant à régler

2025	87 433,32	9 499,58	96 932,90
2026	91 175,73	5 757,23	96 932,96
2027	44 158,45	1 854,65	46 013,10

Affectation des crédits d'Investissement

Aliénation Immeubles

Exercice 2024

Recettes

Différentiel au 31.05.23 + 26 280.90 €

Dépenses

Toiture Groupe Scolaire - 69 240.00 €

Subventions

DETR 11 591.22 €

API 9 199.38 €

20 790.60 €

30,03 %

Différentiel au 31.12.2024

- 42 959.10 €

Condren, le 31 Décembre 2024



Le Maire,
Claude FLORIN

Délibération N°2 : Convention de servitudes ENEDIS – Boulevard des Aulnes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SA ENEDIS envisage d'installer une ligne électrique souterraine de 20 000 Volts le long du Boulevard des Aulnes à Condren et à ce titre propose l'établissement d'une convention de servitudes.

Il s'agit d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 533 mètres ainsi que ses accessoires ; le tout sur trottoir côté droit dans le sens Condren / Tergnier cadastré AL n° 0004 « Les Aulnes ».

En contrepartie à titre de compensation forfaitaire et définitive, SA ENEDIS versera à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 20 Euros (Vingt euros).

A ce titre une convention de servitudes doit être établie.

Le Conseil Municipal après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- 1) **Adopte** le projet de convention de servitudes à signer entre la SA ENEDIS et la Commune
- 2) **Dit** que l'indemnité unique et forfaitaire sera rattachée aux opérations budgétaires 2025 article 70688 pour un montant de 20 Euros.
- 3) **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention de servitudes

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire a ensuite tenu à renouveler à l'ensemble des collègues du Conseil Municipal ses vœux les plus sincères et chaleureux pour l'année 2025 en particulier celui de la santé.

La séance est levée à 19 heures.

La prochaine réunion est fixée au Lundi 17 Février 2025 à 18 heures en Mairie.

Le secrétariat sera assuré par Madame Marie-José GABRIEL.

<u>Tableau numérotation des délibérations</u>			
<u>Délibération N°</u>	<u>Examinée le</u>	<u>Objet</u>	<u>Approuvée / Rejetée</u>
Délibération N°2025/01	20/01/2025	Note de synthèse 2024/2025	Approuvée
Délibération N°2025/02	20/01/2025	Convention de servitudes ENEDIS – Boulevard des Aulnes	Approuvée

----0----

Le Secrétaire de Séance,

Monsieur Philippe GAUDEFROY

Le Maire,

Monsieur Claude FLORIN.

Signatures du Conseil Municipal du 20 Janvier 2025 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José